

Préparé 03-10-2022
Révision: (date) 08-05-2025
Version 1.5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: AALBORG WHITE cement
Code produit: -
UFI: YDGP-DD8F-MF0C-UEXN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées:**

Liant pour des agrégats naturels et des agrégats artificiellement produit sous forme de sable et gravier pour la production de mortier, de plâtre et de béton.

AALBORG WHITE® ne contient pas de chrome soluble dans l'eau 6+ et est donc chrome neutre car pas de matières premières à base de chrome sont utilisés dans la production. Par ceci les demandes de l'UE sont respectées pour une valeur maximum de 2 mg/kg de chrome soluble (VI) dans le ciment sous des conditions de stockage normales et secs sans limitation temporelle.

Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société:**

Aalborg Portland
Rørdalsvej 44
DK-9220 Aalborg Øst
Denmark
+45 9816 7777
www.aalborgportland.dk

Contact et mail:

cement@aalborgportland.com

Service responsable:

Mediator ApS, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: KN

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):
Skin Irrit. 2;H315
Eye Dam. 1;H318
STOT SE 3;H335

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement:**

Danger

Provoque une irritation cutanée. (H315)
Provoque de graves lésions des yeux. (H318)
Peut irriter les voies respiratoires. (H335)

Éviter de respirer les poussières. (P261)

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. (P280)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. (P302 + P352)

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P304 + P340 + P312)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P305 + P351 + P338 + P310)

2.3. Autres dangers

L'inhalation fréquente de poussière sur une longue période augmente le risque de développer des maladies pulmonaires. Contient: oxyde de calcium. Lorsqu'il est mélangé avec de l'eau, de l'hydroxyde de calcium se forme, ce qui peut avoir un effet corrosif sur la peau et les yeux.

Autres remarques:

-

Autre

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Ciment Portland	- / -	65997-15-1	266-043-4	Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, STOT SE 3;H335	60-100	-

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:

Sortir à l'air frais.

Placer l'accidenté sous surveillance.

Consulter un médecin en cas de troubles respiratoires.

En cas d'ingestion:

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.

Ne pas provoquer de vomissement.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements souillés.

Laver soigneusement et longuement la peau avec de l'eau.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec les yeux:

Bien ouvrir l'œil, retirer d'éventuelles lentilles de contact, rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-œil) puis contacter un médecin sans tarder. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants: Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant:

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

Peut libérer un gaz de combustion toxique contenant du monoxyde de carbone en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

L'eau utilisée pour l'extinction du foyer et qui a été en contact avec le produit peut être corrosive.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

Eviter d'inhaler et tout contact avec la peau ou les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer les déperditions et les récupérer pour un recyclage éventuel, ou les transporter dans des récipients à déchets appropriés.

Eviter de balayer - utilisez un aspirateur pour ramasser les déperditions.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés.

Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

-

Valeur de la DNEL/PNEC:

Aucune donnée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Se laver les mains après utilisation.

Équipement de protection individuelle:**Protection respiratoire:**

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec filtre P2.

L'équipement de protection respiratoire doit être conforme aux normes suivantes : EN 136/140/145.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril (> 0,11 mm). Gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374.

Durée de pénétration : > 480 min.

Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage.
 Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection de la peau:

Recommandé:

Utilisez des vêtements de travail spéciaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
Point de fusion/point de congélation (°C):	>1250
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	11-13,5, 20 °C (water-solid ratio: 1:2)
Viscosité cinématique (mm ² /s):	-
Solubilité:	Miscible avec l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	2,75-3,2 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations

La taille des particules	5-30 µm
--------------------------	---------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec l'humidité et l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Toxicité aiguë:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Aucune donnée.	-	-	-	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Irritant pour la peau. Peut entraîner des rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

L'inhalation peut irriter les voies respiratoires supérieures.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Aucune donnée.	-	-	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
-----------	---	------	----------

Aucune donnée. - - -

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
-----------	------------------------------	--------

Aucune donnée. - -

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK	Description
10 13 06	Fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)
15 01 01	Emballages en papier/carton

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés:

L'emballage vide et les restes doivent être déposés à une déchèterie communale pour le traitement des déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

14.1 -14.4.**ADR**

-

IMDG

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Sources:**

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

Autres remarques:

-

Restrictions professionnelles:

Une attention particulière doit être portée aux employés âgés de moins de 18 ans.

Besoins en formation:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:**Sources:**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), avec amendements.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), avec amendements.

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2;H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1;H318	Méthode de calcul
STOT SE 3;H335	Méthode de calcul

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

Mise à jour générale.

Cette fiche annule et remplace la version:

1.4